

L'indécence des responsables de Martini

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **89 (2001)**

Heft 1449

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-282200>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Clarification de propos

Anne-Catherine
Menétrey-Savary
Conseillère nationale
(Verts/VD)

ST. SAPHORIN

A mon tour d'être atterrée par comment ont été rapportés mes propos concernant l'AVS, lesquels, selon le texte «11^e révision de l'AVS: enjeux et stratégies pour les femmes» (ndlr: numéro 1448, février 2001), ont atterré les féministes de la Femco, le 2 décembre à Berne. Il s'agissait de faire un bilan de la votation du 26 novembre sur les deux initiatives sur la retraite à la carte dès 62 ans, et d'esquisser des perspectives pour l'avenir.

Concernant le bilan, j'ai commencé par dire combien j'avais été déçue de l'absence de mobilisation des femmes dans la campagne, et j'ai demandé où était passé la grande colère des femmes après la 10^e révision. Par des articles, des débats, des lettres de lectrice, deux conférences de presse et une journée entière consacrée aux injustices faites aux femmes, à Berne, avec les femmes Vertes, je suis revenue je ne sais combien de fois, dans cette campagne, sur la légitimité de maintenir une différence d'âge pour la retraite pour les femmes, tant qu'elles avaient à subir des discriminations, et sur le caractère inacceptable de l'élévation de l'âge à 65 ans prévu par la 11^e révision, pour financer une retraite flexible que beaucoup de femmes ne pourraient pas s'offrir. J'ai cependant eu le sentiment que nous étions bien peu à rappeler ces vérités. Je n'ai en tout cas pas beaucoup entendu les féministes de la Femco ou d'ailleurs s'exprimer sur ce point.

Après la votation, la plupart des commentateurs ont estimé que si l'initiative des Verts avait obtenu un meilleur score que celle des syndicats, c'était parce que son titre an-

nonçait l'égalité entre hommes et femmes, alors que celle des syndicats disait non à la hausse de l'âge de la retraite des femmes.

A partir de là, je me suis demandée si, dans l'avenir, on pouvait encore avoir l'espoir de maintenir une différenciation favorable aux femmes sur l'âge, et s'il ne fallait pas mettre la priorité sur la lutte contre les discriminations sur le plan professionnel et social et se battre pour la flexibilité sans réduction de rente. J'ai dit, c'est vrai, que dans ces conditions je ne voyais pas de possibilités de mobiliser les gens, à long terme, sur la question de l'âge, mais j'ai ajouté qu'à court terme, toutefois, il était clair que les femmes Vertes allaient se battre, comme beaucoup d'autres, contre l'élévation de l'âge et la quasi suppression de la rente de veuve prévues par la 11^e révision. Dès lors, lire dans l'article précité que j'ai affirmé qu'il fallait se résigner me fait un véritable coup au coeur.

L'article se termine en rappelant la colère des femmes après la 10^e révision et en annonçant: «à cet égard, la campagne à venir sera sans doute révélatrice». Je veux bien, mais... révélatrice de quoi? J'espère que vous pensez, comme moi, qu'on attend la révélation d'une mobilisation importante des femmes, celle qui a beaucoup manqué dans la dernière campagne sur les deux initiatives de la gauche et des Verts votées le 26 novembre dernier.

La Migros réagit aux critiques

Le collectif genevois Feminista nous a transmis la réponse du Service consommateurs de la Société coopérative Migros-Genève relative au courrier envoyé par le collectif concernant les citations sexistes présentes dans les pétaards de l'Escalade, distribués par la Migros (publié dans nos pages le mois dernier):

«Votre message du 14 décembre a retenu notre meilleure attention. Nous regrettons votre déconvenue avec un produit de notre assortiment et avons pris bonne note de vos remarques relatives aux signets présents dans les papillotes de nos marmites d'Escalade.

Ces signets seront supprimés pour les marmites de 2001 et nous espérons répondre ainsi à votre attente.»

L'indécence des responsables de Martini

Nous avons reçu copie de deux plaintes portées contre la compagnie Martini concernant sa dernière publicité, affichée dans les rues de Genève au cours du mois de janvier. Celle-ci montre une jeune femme avec un vague sourire et qui a visiblement reçu un coup de poing sur l'oeil gauche puisqu'elle a un hématome. Le

slogan de Martini: «Martini brut. Délicieusement brut». Voici le contenu des courriers reçus, également envoyés à la Commission suisse pour la Loyauté et au Service pour la promotion de l'égalité entre femmes et hommes de Genève.



Association Viol-secours GENÈVE

«Nous estimons que cette publicité est une insulte grave pour toutes les femmes et en



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La FACULTÉ DES SCIENCES ouvre une inscription pour un poste de

MAITRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

au Département de physique théorique

CHARGE : Il s'agit d'un poste à charge complète, comprenant 6 heures de cours par semaine et participation à la recherche dans les domaines de la physique théorique et de la physique mésoscopique.

TITRE EXIGÉ : doctorat ou titre jugé équivalent. Expérience de l'enseignement et de la recherche.

ENTRÉE EN FONCTION : 1^{er} octobre 2001 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 30 avril 2001 au directeur du Département de physique théorique, 24, quai Ernest-Ansermet, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.